

REGLEMENT DE CONSULTATION (RC)

Marché public pour l'aménagement du site du dépôt bus et de l'aire de covoiturage de Lambres-lez-Douai (59)

PHASE DCE

Rue des Frères Renault – Parc d'activités de l'Ermitage II
59 552 LAMBRES-LEZ-DOUAI

DATE LIMITE DE REMISE DES OFFRES : 22/12/2026 A 12H00

LAYBA ARCHITECTURE URBANISME PAYSAGE

egis

Perrissin & Sailly axtra architectes

Data sensitivity - Public

SOMMAIRE

1.	**ARTICLE 1 - ACHETEUR, OBJET ET ÉTENDUE DE LA CONSULTATION**	**3**
1.1.	ACHETEUR	3
1.2.	OBJET DE LA CONSULTATION	3
1.3.	PROCÉDURE DE PASSATION	3
1.4.	LIEU D'EXÉCUTION	3
1.5.	NOMENCLATURE CPV	4
2.	**ARTICLE 2 - ORGANISATION CONTRACTUELLE ET ALLOTISSEMENT**	**4**
2.1.	DÉCOMPOSITION EN LOTS	4
2.2.	CANDIDATURE À PLUSIEURS LOTS	4
2.3.	FORME DU GROUPEMENT	5
2.4.	SOUS-TRAITANCE	5
2.5.	TRANCHES, PHASES ET MISES À DISPOSITION	5
2.6.	VARIANTES ET PRESTATIONS SUPPLÉMENTAIRES ÉVENTUELLES	5
3.	**ARTICLE 3 - DOSSIER DE CONSULTATION ET CALENDRIER**	**6**
3.1.	COMPOSITION DU DCE	6
3.2.	RETRAIT ET IDENTIFICATION	6
3.3.	MODIFICATIONS DU DCE	6
3.4.	VISITE RECOMMANDEE DU SITE	6
3.5.	DÉLAI DE VALIDITÉ DES OFFRES	7
4.	**ARTICLE 4 - CONDITIONS DE PARTICIPATION**	**7**
4.1.	DUME, DC1 ET DC2	7
4.2.	SITUATION JURIDIQUE	7
4.3.	CAPACITÉ ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE	7
4.4.	CAPACITÉS TECHNIQUES ET PROFESSIONNELLES	7
4.5.	EXIGENCES INDICATIVES PAR LOT	7
5.	**ARTICLE 5 - PRÉSENTATION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES**	**8**
5.1.	ORGANISATION DU PLI	8
5.2.	PIÈCES DE L'OFFRE COMMUNES	8
5.3.	PRÉSENTATION DU MÉMOIRE	9
5.4.	LANGUE, MONNAIE ET UNITÉ	10
6.	**ARTICLE 6 - CONTENU DU MÉMOIRE TECHNIQUE PAR LOT**	**10**
6.1.	TRONC COMMUN	10

6.2. LOT 01 - VRD 10
6.3. LOT 02 - CFO / CFA / SSI 11
6.4. LOT 03 - ESPACES VERTS - CLÔTURES - MOBILIER 11
6.5. LOT 04 - STATION GAZOLE 11
6.6. LOT 05 - STATION DE LAVAGE 11
6.7. LOT 06 - OUVRAGES ANNEXES 11
6.8. LOT 07 - INFRASTRUCTURES DE RECHARGE BUS - CHARGEURS ET CÂBLAGES 12
6.9. LOT 08 - SMART CHARGING ET SUPERVISION 12
6.10. LOT 09 – BÂTIMENTS TEMPORAIRE 12
7. ARTICLE 7 - TRANSMISSION ÉLECTRONIQUE 13
8. ARTICLE 8 - EXAMEN DES CANDIDATURES ET JUGEMENT DES OFFRES 13
8.1. EXAMEN DES CANDIDATURES 13
8.2. CRITÈRES 13
8.3. MÉTHODE DE NOTATION DU PRIX 14
8.4. SOUS-CRITÈRES 14
9. ARTICLE 9 - DÉROULEMENT DE LA PROCÉDURE 17
10. ARTICLE 10 - ATTRIBUTION, MISE AU POINT ET NOTIFICATION 17
11. ARTICLE 11 - RENSEIGNEMENTS, RECOURS ET DONNÉES PERSONNELLES 17

1. ARTICLE 1 - ACHETEUR, OBJET ET ETENDUE DE LA CONSULTATION

1.1. ACHETEUR

Le pouvoir adjudicateur est le **Syndicat Mixte des Transports du Douaisis (SMTD)**. Il agit en qualité de maître d'ouvrage de l'opération.

Adresse postale, représentant habilité, service gestionnaire, profil acheteur, numéro SIRET et coordonnées fonctionnelles :

Syndicat Mixte des Transports du Douaisis (SMTD)

Représentant : Monsieur Claude HEGO, son Président,

395 Bd Pasteur 59287 - GUESNAIN

Profil acheteur : https://marchespublics596280.fr

Siret : 25590044100031

1.2. OBJET DE LA CONSULTATION

La consultation a pour objet l'attribution des marchés publics nécessaires à l'aménagement du dépôt bus de Lambres-lez-Douai, comprenant les infrastructures, les équipements techniques et industriels, les ouvrages annexes et les systèmes de recharge et de supervision.

L'opération est conçue pour une mise en exploitation progressive. L'exécution comporte des interfaces importantes entre les travaux de VRD, la distribution électrique, les chargeurs de bus et le Smart Charging, ainsi qu'avec la station de lavage, la station gazole, les ouvrages annexes et les aménagements paysagers.

1.3. PROCEDURE DE PASSATION

La consultation est passée selon une procédure d'appel d'offres ouvert. Aucune négociation n'est prévue. L'acheteur peut toutefois demander les précisions, compléments et régularisations autorisés par le Code de la commande publique, sans altération des caractéristiques substantielles des offres.

L'offre économiquement la plus avantageuse est déterminée lot par lot au regard des critères annoncés au présent règlement.

1.4. LIEU D'EXECUTION

Commune de Lambres-lez-Douai et emprises associées au projet.

Adresse exacte : Rue des Frères Renault – Parc d'activités de l'Ermitage II
59 552 Lambres-lez-Douai

Références cadastrales : Section A n°1016 et 1019

1.5. NOMENCLATURE CPV

Objet	Code CPV
Travaux de construction	45000000-7
Travaux de génie civil	45200000-9
Travaux d'installation électrique	45310000-3
Équipements de recharge et systèmes associés	31681500-8
Aménagement paysager	45112710-5

2. ARTICLE 2 - ORGANISATION CONTRACTUELLE ET ALLOTISSEMENT

2.1. DECOMPOSITION EN LOTS

Lot	Intitulé
01	VRD
02	CFO / CFA / SSI
03	Espaces verts - Clôtures - Mobilier
04	Station gasoil
05	Station de lavage
06	Ouvrages annexes
07	Infrastructures de recharge bus - Chargeurs et câblages
08	Smart Charging et supervision
09	Bâtiments temporaire

Le lot 07 « Infrastructures de recharge bus - Chargeurs et câblages CFO » est conclu sous la forme d'un accord-cadre mono-attributaire à bons de commande, sans montant minimum et avec un montant maximum de 3 000 000 € HT sur sa durée totale. Les modalités d'exécution, la durée de l'accord-cadre et les conditions d'émission des bons de commande sont précisées dans le CCAP et les pièces du lot.

2.2. CANDIDATURE A PLUSIEURS LOTS

Les candidats peuvent soumissionner à un, plusieurs ou tous les lots. Ils remettent une offre complète et autonome pour chaque lot visé.

Le nombre de lots pouvant être attribués à un même candidat n'est pas limité, sous réserve de sa capacité technique, humaine et financière à exécuter simultanément les prestations concernées.

2.3. FORME DU GROUPEMENT

Les candidatures individuelles et les groupements momentanés d'entreprises sont admis. En cas de groupement conjoint, le mandataire sera solidaire de chacun des membres pour ses obligations contractuelles à l'égard de l'acheteur.

Un même opérateur ne peut pas présenter plusieurs offres pour un même lot en agissant à la fois en qualité de candidat individuel et de membre d'un ou plusieurs groupements, ni en qualité de membre de plusieurs groupements.

2.4. SOUS-TRAITANCE

La sous-traitance est admise dans les conditions légales. Le candidat qui entend faire valoir les capacités d'un sous-traitant produit les éléments permettant d'apprécier ces capacités et la preuve qu'il en disposera pour l'exécution du marché.

Les sous-traitants connus lors du dépôt sont déclarés au moyen d'un DC4 ou document équivalent. Aucun sous-traitant ne peut intervenir sur le chantier avant acceptation et agrément de ses conditions de paiement.

2.5. TRANCHES, PHASES ET MISES A DISPOSITION

Le projet comporte des phases fonctionnelles et des mises à disposition successives issues du planning général.

Les délais propres à chaque lot, les périodes de préparation, les jalons et les dates de mise à disposition sont précisés dans les actes d'engagement, le CCAP et le planning contractuel.

L'opération n'est pas décomposée en tranches au sens du Code de la commande publique. Les phases prévues au planning constituent des phases techniques d'exécution.

2.6. VARIANTES ET PRESTATIONS SUPPLEMENTAIRES EVENTUELLES

Les variantes ne sont pas autorisées, **à l'exception du lot 1.**

Aucune prestation supplémentaire éventuelle (PSE) n'est prévue dans le cadre de la présente consultation.

Lot 01 – VRD : variante obligatoire

Pour le lot 01 – VRD, les candidats devront obligatoirement remettre :

- une offre de base, établie conformément aux pièces du DCE, comprenant la réalisation de l'aire de remisage des bus en dalle de béton armé ;
- une variante obligatoire, comprenant la réalisation de cette aire en enrobé percolé sur couche de base en EME, conformément aux prescriptions du CCTP et au cadre de la DPGF.

La remise de la variante obligatoire constitue une exigence de la consultation. Toute offre ne comportant pas le chiffrage complet de l'offre de base et de la variante obligatoire pourra être déclarée irrégulière, sous réserve des possibilités de régularisation prévues par le Code de la commande publique.

La variante obligatoire portera exclusivement sur la structure de l'aire de remisage des bus. Elle comprendra notamment :

- la suppression de la dalle en béton armé prévue dans l'offre de base ;
- la réalisation d'une couche de base en EME 0/14 de 9 cm d'épaisseur ;
- la réalisation d'un revêtement en enrobé percolé de 6 cm d'épaisseur ;
- les couches d'accrochage, joints, raccordements, adaptations altimétriques et toutes sujétions nécessaires ;
- les études d'exécution, formulations, fiches techniques, planche d'essai, contrôles et notes de dimensionnement permettant de justifier la solution proposée.

La solution proposée devra être compatible avec les sollicitations liées à la circulation, aux manœuvres et au stationnement prolongé des bus, avec les caractéristiques du sol support et avec les contraintes d'exploitation du dépôt.

Le candidat devra remettre l'ensemble des justifications techniques et notes de dimensionnement permettant d'apprécier les performances et la pérennité de la solution proposée.

Toutes les adaptations induites par la variante obligatoire seront réputées comprises dans son prix et ne devront entraîner aucune incidence technique ou financière sur les autres lots.

3. ARTICLE 3 - DOSSIER DE CONSULTATION ET CALENDRIER

3.1. COMPOSITION DU DCE

- Présent RC
- CCAP commun aux neuf lots
- Un acte d'engagement par lot
- CCTP, DPGF, BPU et/ou DQE, plans et annexes propres à chaque lot
- Planning prévisionnel
- PGCSPS et documents de coordination
- Études et diagnostics mis à disposition : géotechnique, environnement, topographie, réseaux et autres pièces listées sur le profil acheteur
- Trame du mémoire technique définie aux articles 5.3 et 6 du présent règlement de consultation.

3.2. RETRAIT ET IDENTIFICATION

Le DCE est téléchargé gratuitement sur le profil acheteur. L'identification du candidat lors du téléchargement est vivement recommandée afin de recevoir les modifications et réponses diffusées pendant la consultation.

Le candidat vérifie l'intégrité et la complétude du dossier. Toute anomalie ou contradiction est signalée au moyen du module de questions dans les délais fixés.

3.3. MODIFICATIONS DU DCE

L'acheteur peut apporter des modifications de détail au DCE au plus tard 10 jours avant la date limite de réception des offres. Les candidats répondent sur la base du dossier modifié.

En cas de modification substantielle ou tardive, l'acheteur prolonge le délai de remise dans des conditions permettant aux candidats d'en prendre connaissance.

3.4. VISITE RECOMMANDEE DU SITE

La visite du site est recommandée pour l'ensemble des candidats, quel que soit le lot auquel ils soumissionnent.

Elle a pour objet de permettre aux candidats de prendre connaissance des lieux, des conditions d'accès, des contraintes d'exploitation, des emprises disponibles et de toute contrainte visible susceptible d'avoir une incidence sur l'exécution des prestations.

La visite s'effectuera sur rendez-vous auprès du SMTD :

- Contact : Frédérique NORMAND
- Adresse électronique : frederique.normand@smtd.fr
- Téléphones : 03.27.99.96.71 / 06.84.93.80.97

La visite n'est pas obligatoire et l'absence de visite ne constitue pas un motif de rejet de l'offre. Les éléments nécessaires à l'établissement de l'offre sont fournis dans le DCE.

Il appartient néanmoins au candidat d'apprécier l'opportunité d'effectuer cette visite au regard de la nature des prestations du ou des lots auxquels il soumissionne.

3.5. DELAI DE VALIDITE DES OFFRES

Le délai de validité est fixé à 180 jours à compter de la date limite de remise des offres. En cas de report, le point de départ demeure la nouvelle date limite

4. ARTICLE 4 - CONDITIONS DE PARTICIPATION

4.1. DUME, DC1 ET DC2

Le candidat peut présenter sa candidature sous la forme d'un DUME. À défaut, il remet une lettre de candidature et une déclaration du candidat comportant les renseignements demandés.

Chaque membre d'un groupement fournit les pièces le concernant. Les documents déjà détenus par l'acheteur peuvent ne pas être remis si le candidat indique précisément la consultation concernée et si leur validité demeure acquise.

4.2. SITUATION JURIDIQUE

- Déclaration sur l'honneur relative aux interdictions de soumissionner
- Pouvoirs des personnes habilitées à engager le candidat
- Jugements prononcés en cas de redressement judiciaire
- Éléments relatifs au respect des obligations fiscales, sociales et d'emploi des travailleurs handicapés, selon le stade de la procédure

4.3. CAPACITE ECONOMIQUE ET FINANCIERE

- Chiffre d'affaires global et chiffre d'affaires relatif aux prestations similaires sur les trois derniers exercices disponibles
- Preuve d'une assurance des risques professionnels
- Tout document équivalent lorsque le candidat ne peut produire les renseignements demandés pour une raison justifiée

4.4. CAPACITES TECHNIQUES ET PROFESSIONNELLES

- Effectifs moyens annuels et importance du personnel d'encadrement pendant les 3 dernières années
- Présentation d'une liste des principaux travaux exécutés au cours des cinq dernières années et, le cas échéant, des principales fournitures réalisées au cours des trois dernières années, en rapport avec la nature des prestations du lot concerné, précisant pour chaque référence le montant, la date et le destinataire public ou privé. Cette liste peut être appuyée par des attestations de bonne exécution.
- Outillage, matériel, équipements techniques et moyens d'études
- Qualifications, habilitations et certifications nécessaires au lot
- Description des mesures employées par le candidat pour s'assurer de la qualité des prestations et indication des mesures de gestion environnementale qu'il pourra appliquer lors de l'exécution du marché.

4.5. EXIGENCES INDICATIVES PAR LOT

Lot	Compétences ou références attendues
1	VRD lourds, assainissement, plateformes bus, réseaux enterrés, bassins
2	HTA/BT, CFO/CFA, SSI, automatismes, réseaux
3	Paysage, plantations, clôtures motorisées, entretien et biodiversité

4	Stations carburant conteneurisées, automatismes, sécurité et maintenance
5	Tunnel de lavage, recyclage des eaux, process et maintenance
6	Gros œuvre, charpente, enveloppe, ouvrages coupe-feu et bâtiments modulaires
7	Chargeurs DC forte puissance, IRVE bus, câblages et mise en service
8	Smart Charging, supervision, OCPP, cybersécurité, cloud et support
9	Locaux temporaires bureaux, Chapiteau de maintenance

5. ARTICLE 5 - PRESENTATION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES

5.1. ORGANISATION DU PLI

Le pli comporte un dossier candidature commun, lorsqu'un candidat répond à plusieurs lots, et un dossier offre distinct pour chaque lot. Les fichiers sont nommés de manière explicite.

L'absence d'une pièce n'entraîne pas automatiquement le rejet lorsque sa régularisation est juridiquement possible. L'acheteur apprécie la régularité conformément aux textes applicables.

5.2. PIECES DE L'OFFRE COMMUNES

- Acte d'engagement du lot complété
- Pièces financières propres à chaque lot (DPGF, BPU et/ou DQE selon les cadres fournis au DCE), complétées intégralement par le candidat, aux formats PDF et Excel, sans modification de leur structure, des quantités ou des unités, sauf indication contraire dans les pièces de la consultation.
- Pour le lot 07, conclu sous la forme d'un accord-cadre à bons de commande, le candidat remet obligatoirement le BPU et le DQE dûment complétés.
- Mémoire technique du lot établi conformément à la trame définie aux articles 5.3 et 6 du présent règlement de consultation.
- Planning détaillé et note de phasage
- SOPAQ, SOPAE et SOGED adaptés au lot
- Liste des fiches techniques et certificats
- RIB et répartition des paiements en cas de groupement
- DC4 des sous-traitants déclarés

Pour le lot 01 – VRD, le candidat remet obligatoirement :

- les pièces financières de l'offre de base (DPGF et BPU le cas échéant) entièrement complétées ;
- le cadre de chiffrage de la variante obligatoire entièrement complété ;
- la note de dimensionnement de la structure proposée ;
- les fiches techniques et études de formulation de l'EME et de l'enrobé percolé ;
- une note précisant les conditions de mise en œuvre, de contrôle, de protection et de remise en circulation.

L'offre de base et la variante obligatoire devront être présentées séparément. Le montant de la variante ne devra pas être intégré au montant de l'offre de base.

5.3. PRESENTATION DU MEMOIRE

Le candidat établira son mémoire technique en respectant la trame commune définie ci-après, complétée par les éléments spécifiques à chaque lot précisés à l'article 6.
Les exigences spécifiques de l'article 6 devront être intégrées dans les chapitres correspondants du mémoire technique et ne constituent pas des chapitres supplémentaires, sauf nécessité particulière liée au lot.

Trame commune :

1. Compréhension du projet et des contraintes
Présentation synthétique de la compréhension du projet, des principales contraintes identifiées et des enjeux propres au lot.

2. Organisation et moyens humains
Organisation proposée, organigramme distinguant les phases études et travaux le cas échéant, fonctions et responsabilités, effectifs mobilisés, nombre d'équipes, qualifications, compétences des intervenants et cadences prévisionnelles.

3. Moyens matériels
Présentation de la nature et de la quantité des principaux matériels et moyens spécifiques affectés aux travaux, en précisant s'ils sont détenus en propre, loués ou mis à disposition.

4. Méthodologie d'exécution
Description des méthodes et modes opératoires envisagés pour la réalisation des prestations du lot. Le candidat développera notamment les éléments spécifiques à son lot définis à l'article 6 du présent règlement.

5. Organisation, planning et phasage des travaux
Organisation du chantier, phasage, planning détaillé, cadences, jalons principaux, chemin critique, interfaces et dispositions prévues pour respecter les délais contractuels.

6. Gestion des interfaces et coordination
Identification des principales interfaces avec les autres lots et description des modalités de coordination proposées.

7. Qualité, contrôles, essais et réception
Organisation du contrôle qualité, procédures, essais, contrôles et dispositions prévues jusqu'à la réception et à l'établissement du DOE.

8. Sécurité et organisation du chantier
Présentation des principales dispositions prévues en matière de sécurité, d'accès, de circulation et de protection des intervenants.

9. Performance environnementale
Présentation des mesures et engagements envisagés concernant notamment le réemploi et la valorisation des matériaux, la gestion et la traçabilité des déchets, la réduction des émissions liées au chantier et aux transports, la limitation des consommations de ressources (eau, énergie, matériaux), la prévention des pollutions et nuisances, ainsi que les modalités de suivi et de justification des engagements environnementaux.

Le mémoire technique sera limité à **30 pages maximum,** police 11 minimum avec un interligne minimum de 1, au format A4, hors page de garde, sommaire et annexes autorisées.

Cette limitation constitue un maximum et non un objectif. Le candidat adaptera le niveau de développement de chaque chapitre aux caractéristiques et aux enjeux du lot auquel il soumissionne.

Les annexes seront limitées aux CV, qualifications et certificats, fiches techniques essentielles, planning détaillé au format A3 et schémas techniques explicitement référencés dans le mémoire.

Les éléments figurant uniquement en annexe ne se substituent pas aux réponses attendues dans le corps du mémoire.

5.4. LANGUE, MONNAIE ET UNITE

Les offres sont rédigées en français. Les documents en langue étrangère sont accompagnés d'une traduction en français. Les prix sont exprimés en euros hors taxes et toutes taxes comprises.

6. ARTICLE 6 - CONTENU DU MEMOIRE TECHNIQUE PAR LOT

Le candidat établira son mémoire technique conformément à la trame commune définie à l'article 5.3. Les exigences définies au présent article s'ajoutent à cette trame commune et ne s'y substituent pas.
Le candidat devra ainsi traiter l'ensemble des exigences du tronc commun ainsi que les éléments spécifiques au lot auquel il soumissionne.

6.1. TRONC COMMUN

Pour chacun des lots, le candidat devra apporter dans son mémoire technique des réponses précises et adaptées aux prestations objet du marché. Les réponses devront notamment permettre d'apprécier :

- l'organisation des études et de la phase travaux, avec identification des intervenants, de leurs fonctions et responsabilités, et présentation d'un organigramme distinguant, le cas échéant, les phases études et travaux ;
- la méthodologie d'exécution, comprenant les principales étapes d'intervention, les moyens humains et matériels mobilisés, les contraintes identifiées, les interfaces avec les autres lots et les dispositions prévues pour respecter le planning ;
- la démarche qualité, notamment l'organisation des contrôles internes, points d'arrêt, autocontrôles, fiches de contrôle, gestion des non-conformités et documents de traçabilité ;
- les contrôles et essais prévus, en précisant leur nature, leur fréquence ou leur étape d'intervention ainsi que les modalités de consignation et de transmission des résultats ;
- les dispositions relatives à la sécurité, notamment l'organisation du chantier, la sécurisation des zones d'intervention, la coactivité, la circulation des engins et du personnel, ainsi que les principaux EPI et moyens de protection collective prévus ;
- les mesures environnementales, notamment le réemploi et la valorisation des matériaux, la gestion et la traçabilité des déchets, la réduction des émissions liées au chantier et aux transports, la limitation des consommations de ressources (eau, énergie, matériaux), la prévention des pollutions accidentelles, la maîtrise des poussières, boues, bruit et autres nuisances, la gestion des eaux de chantier, ainsi que les modalités de suivi et de justification des engagements environnementaux pendant l'exécution du marché ;
- les modalités de réception et de remise des ouvrages, comprenant selon les prestations les essais, contrôles finaux, DOE, plans de récolement, notices, certificats et autres documents nécessaires à la réception.

6.2. LOT 01 - VRD

- Le candidat décrira notamment sa méthodologie de terrassement, comprenant le phasage des déblais/remblais, les moyens matériels envisagés, la gestion et la traçabilité des terres, les conditions de réemploi ou d'évacuation des matériaux, la réalisation et le contrôle des couches de forme et plateformes, ainsi que les dispositions prévues en cas de sols impropres ou de conditions météorologiques défavorables.
- Il précisera les dispositions prévues pour la gestion des eaux pendant les terrassements et travaux en tranchée : maintien des écoulements, collecte et évacuation des eaux, pompage ou épuisement si nécessaire et protection des fouilles et plateformes.

- Il décrira sa méthodologie de réalisation des réseaux, notamment l'ouverture et la sécurisation des tranchées, la pose des canalisations, fourreaux et ouvrages, les remblais et compactages, les raccordements aux réseaux existants, ainsi que la gestion des croisements et interfaces avec les autres lots.
- Il précisera enfin les contrôles et essais prévus avant réception des réseaux et ouvrages réalisés.

6.3. LOT 02 - CFO / CFA / SSI

Le candidat décrira notamment :

- l'architecture HTA/BT, les principes de dimensionnement, notes de calcul, protections et sélectivité ;
- la gestion des interfaces avec les lots 07 et 08, Enedis et les équipements process ;
- les dispositions relatives aux installations CFA, SSI, vidéoprotection, contrôle d'accès, fibre et Wi-Fi ;
- la procédure de raccordement, mise sous tension et mise en service des installations ;
- les contrôles et essais avant réception : contrôles électriques, essais fonctionnels et essais des équipements ;
- les procédures de consignation/déconsignation et les dispositions prévues pour assurer la sécurité des interventions ;
- les modalités d'établissement et de transmission des attestations et documents réglementaires, notamment le CONSUEL lorsqu'il est applicable.

6.4. LOT 03 - ESPACES VERTS - CLOTURES - MOBILIER

- Provenance et qualité des végétaux
- Plan d'arrosage et entretien sur deux ans
- Protection de la ZPF et lutte contre les espèces invasives
- Portails motorisés, clôtures et coordination des alimentations

6.5. LOT 04 - STATION GAZOLE

- Conception/fabrication, FAT et installation de la station
- Compatibilité avec le système de gestion carburant de l'exploitant
- Sécurité, télésurveillance, maintenance et délais d'intervention
- Formation et pièces de rechange

6.6. LOT 05 - STATION DE LAVAGE

- Performance du tunnel et résultat de lavage
- Recyclage des eaux, analyses et gestion des rejets
- FAT/SAT, essais, formation et maintenance
- Disponibilité, SAV et remise en service

6.7. LOT 06 - OUVRAGES ANNEXES

- Études de structure, notes vent/sismique et plans
- Ouvrages coupe-feu, quarantaine et stockage batteries
- Coordination des réservations et interfaces techniques
- Prototypes, échantillons, garanties et DOE

6.8. LOT 07 - INFRASTRUCTURES DE RECHARGE BUS - CHARGEURS ET CABLAGES

- Architecture des chargeurs, satellites et potences
- Conformité OCPP/ISO 15118 et compatibilité véhicules
- Phasage des livraisons jusqu'à la configuration cible
- Essais électriques, mise en service, maintenance et disponibilité
- Le candidat précisera également la méthodologie d'installation et de raccordement des chargeurs, les interfaces avec les installations électriques et les autres lots, les procédures d'essais unitaires et fonctionnels, les essais de communication et de supervision, les modalités de mise en service ainsi que l'accompagnement prévu jusqu'à la réception des installations.

6.9. LOT 08 - SMART CHARGING ET SUPERVISION

- Architecture Smart Charging et modes de fonctionnement
- Interopérabilité OCPP et intégration des chargeurs
- Cybersécurité, hébergement, sauvegarde et droits utilisateurs
- Licences, réversibilité, support, formation et reporting

6.10. LOT 09 – BATIMENTS TEMPORAIRE

- **Dispositions générales et modalités de location**

- l'organisation de la location : durée prévue, possibilité de prolonger ou de réduire la durée, calendrier de livraison, de montage, de mise à disposition et de démontage, et compatibilité avec le phasage de l'opération et la continuité d'exploitation du dépôt ;
- les études d'exécution à fournir : plans d'implantation, plans de structure, notes de calcul de stabilité (vent et neige selon les Eurocodes), notes de calcul des ancrages et descentes de charges, avec les justificatifs de conformité des structures et des matériaux ;
- les interfaces avec les autres lots, en particulier :
    - le Lot 01 pour la plateforme, les réseaux et les raccordements ;
    - le Lot 02 pour les alimentations électriques et les réseaux CFA ;
    - les exploitants du site pour les accès et la circulation des bus.

- **Chapiteau de maintenance**

- la description de la structure aluminium (portées, hauteur libre sous structure, gabarit des ouvertures pour le passage des bus) et du mode de montage ;
- la méthode d'ancrage dans l'enrobé : type d'ancrages, essais d'arrachement ou de validation sur site, dispositions pour ne pas endommager les réseaux enterrés, et remise en état de l'enrobé après démontage ;
- la nature du bardage de façade et de la membrane de couverture : réaction au feu, étanchéité, gestion des eaux pluviales, tenue au vent et apport de lumière naturelle ;
- les ouvertures et accès : portes ou rideaux pour les véhicules, issues de secours et signalisation ;
- les installations électriques : distribution et protection, prises de courant (nombre, type, puissance), niveau d'éclairement adapté aux travaux de maintenance, éclairage de sécurité, et raccordement à l'alimentation fournie par le Lot 02 ;
- les moyens de secours et de lutte contre l'incendie apportés par le candidat, comme les extincteurs et la signalétique.

- **Bungalows et bureaux temporaires**

- la composition de l'ensemble modulaire, entièrement en rez-de-chaussée : nombre et dimensions des modules, aménagement (bureaux, salle de réunion, locaux sociaux, sanitaires) et liaisons entre les modules ;
- l'accessibilité PMR de plain-pied : rampes d'accès ou seuils adaptés, cheminements extérieurs et sanitaires adaptés ;
- le calage et la mise à niveau des modules, ainsi que les dispositifs d'ancrage ou de lestage contre le vent ;
- les performances d'isolation thermique et acoustique ;
- les équipements de chauffage, de climatisation et de ventilation ;
- les équipements fournis :
  - mobilier de bureau ;
  - éclairage ;
  - prises de courant et prises réseau (RJ45) ;
  - équipements sanitaires et production d'eau chaude ;
  - éclairage de sécurité ;
  - extincteurs ;
- les raccordements aux réseaux (électricité, eau potable, eaux usées, télécom et informatique) et le partage des responsabilités avec les Lots 01 et 02.

7. ARTICLE 7 - TRANSMISSION ELECTRONIQUE

Les plis sont transmis exclusivement par voie électronique sur le profil acheteur avant la date et l'heure limites. Tout pli reçu hors délai est éliminé.

Les formats admis sont PDF, DOCX, XLSX le cas échéant et formats compressés non exécutables.

8. ARTICLE 8 - EXAMEN DES CANDIDATURES ET JUGEMENT DES OFFRES

8.1. EXAMEN DES CANDIDATURES

L'acheteur vérifie l'absence d'interdiction de soumissionner et apprécie les capacités au regard de l'objet et de l'importance du lot. Les capacités des membres d'un groupement sont appréciées globalement.

8.2. CRITERES

Critère	Pondération	Contenu
Prix	35 %	Montant total du prix après vérification des calculs
Valeur technique	55 %	Organisation, méthodes, planning, interfaces, essais, maintenance selon le lot
Performance environnementale	10 %	La performance environnementale sera évaluée au regard des engagements du candidat en matière de réemploi des matériaux, de réduction des émissions et des consommations de ressources, de valorisation des déchets et des modalités de suivi associées.

8.3. METHODE DE NOTATION DU PRIX

La note du critère prix est calculée selon la formule suivante :

Note prix = pondération prix × montant de l'offre régulière la moins-disante / montant de l'offre analysée.

En cas d'erreur matérielle, l'acheteur peut solliciter confirmation de la correction lorsqu'elle n'a pas pour effet de modifier l'offre dans des conditions interdites.

Pour le lot 07, le prix est apprécié sur la base du montant total du DQE, établi à partir des prix unitaires renseignés au BPU.

Cas particulier du lot 01 – VRD – Variante obligatoire :

Pour le lot 01, les candidats devront obligatoirement remettre :

- une offre de base comprenant la réalisation de l'aire de remisage des bus en dalle béton armé ;
- une variante obligatoire comprenant la réalisation de l'aire de remisage des bus en enrobé percolé, conformément aux prescriptions du CCTP.

Les deux solutions feront l'objet d'un chiffrage distinct permettant au maître d'ouvrage d'en apprécier séparément l'incidence financière.

À l'issue de l'analyse des offres, le maître d'ouvrage se réserve la possibilité de retenir soit la solution de base, soit la variante obligatoire.

La solution retenue pour l'analyse finale et l'attribution sera appliquée de manière identique à l'ensemble des candidats.

8.4. SOUS-CRITERES

Lot 01 – VRD

Valeur technique (55 points)

Sous-critère	Points
Organisation de chantier, phasage et gestion des interfaces avec les autres lots : présentation d'un planning détaillé et optimisé faisant apparaître les différentes phases de travaux, les enchaînements des tâches, les interventions des autres lots et les principales interfaces à prendre en compte.	15
Méthodologie d'exécution des terrassements, voiries, réseaux et ouvrages hydrauliques, identification des principales contraintes d'exécution repérées par le candidat et solutions proposées pour y répondre.	15
Moyens humains affectés à l'opération : composition et qualification des équipes, nombre d'équipes mobilisées, effectifs par équipe et cadences prévisionnelles d'exécution.	15
Moyens matériels affectés à l'opération : nature et quantité des matériels mobilisés, en précisant pour chacun s'il est détenu en propre par le candidat ou prévu en location.	5
Prise en compte de la ZPF et gestion des déblais/remblais	5

Lot 02 – CFO / CFA / SSI

Valeur technique (55 points)

Sous-critère	Points
Méthodologie de réalisation des installations HTA/BT, CFO/CFA et SSI : description des solutions et matériels proposés, avec indication de leur provenance, des marques envisagées et fourniture des fiches techniques correspondantes.	15
Organisation des études d'exécution et gestion des interfaces avec les autres lots	10
Moyens humains et qualifications de l'équipe projet	10
Procédures d'essais, de mise sous tension et de mise en service	10
Méthodologie de maintenance des ouvrages	10

Lot 03 – Espaces verts, clôtures et mobilier

Valeur technique (55 points)

Sous-critère	Points
Méthodologie d'intervention et phasage des travaux	15
Qualité et provenance des végétaux et matériaux proposés : caractéristiques, provenance et part de produits bénéficiant d'un écolabel ou d'une certification environnementale équivalente.	15
Organisation de l'entretien pendant les deux années suivant la réception	10
Moyens humains et matériels affectés au chantier : nature et quantité des moyens mobilisés, part des matériels électriques utilisés pour l'exécution des prestations et, le cas échéant, recours à des matériels à faibles émissions.	10
Prise en compte de la ZPF	5

Lot 04 – Station gasoil

Valeur technique (55 points)

Sous-critère	Points
Méthodologie de fabrication, fourniture, installation et mise en service	15
Gestion des interfaces avec les autres lots et avec l'exploitant et compatibilité du système de gestion carburant	10
Moyens humains et références similaires	10
Procédures d'essais, de réception et de formation des utilisateurs	10
Organisation chantier / planning / modalité et délai de livraison	10

Lot 05 – Station de lavage

Valeur technique (55 points)

Sous-critère	Points
Performances techniques de l'installation proposée et méthodologie d'exécution : rapidité du cycle de lavage, consommations d'eau et d'électricité, qualité et performances des équipements proposés, et méthodologie d'exécution.	15
Gestion des interfaces avec les autres lots	10
Moyens humains et matériels mobilisés	10

Procédures d'essais, de mise en service et de formation	10
Organisation chantier / planning / modalité et délai de livraison	10

Lot 06 – Ouvrages annexes

Valeur technique (55 points)

Sous-critère	Points
Méthodologie de réalisation des ouvrages et gestion des interfaces	15
Organisation des études d'exécution et coordination technique	10
Moyens humains affectés à l'opération	10
Moyens matériels affectés à l'opération	10
Organisation du contrôle qualité, DOE et réception	10

Lot 07 – Infrastructures de recharge bus (chargeurs et câblages CFO)

Valeur technique (55 points)

Sous-critère	Points
Pertinence de la solution de recharge proposée et conformité aux exigences du CCTP	15
Méthodologie de déploiement et gestion des interfaces avec le lot 02 et le lot 08	10
Références similaires en dépôts de bus électriques et compétences de l'équipe projet	10
Organisation des essais, FAT, SAT et mise en service	10
Maintenance, disponibilité des équipements et service après-vente	10

Lot 08 – Smart Charging et supervision

Valeur technique (55 points)

Sous-critère	Points
Fonctionnalités de supervision et de Smart Charging proposées : gestion et optimisation de la puissance appelée, avec dispositif de délestage automatique permettant de ne pas dépasser la puissance souscrite.	15
Architecture logicielle, interopérabilité, protocoles de communication et d'échange de données, et cybersécurité de la solution proposée.	10
Références, compétences et moyens humains dédiés	10
Méthodologie de déploiement, d'intégration et de formation	10
Maintenance logicielle, support, réversibilité de la solution et démarche SAV : organisation du support, délais d'intervention en cas de panne et garantie de temps de rétablissement de la solution.	10

Lot 09 – Bâtiments Temporaires

Valeur technique (55 points)

Sous-critère	Points
Méthodologie de réalisation des ouvrages et gestion des interfaces	10

Organisation des études d'exécution et coordination technique	15
Moyens humains affectés à l'opération	10
Moyens matériels affectés à l'opération	10
Organisation du contrôle qualité, DOE et réception	10

9. ARTICLE 9 - DEROULEMENT DE LA PROCEDURE

Aucune négociation n'est conduite. Les offres irrégulières peuvent être régularisées dans les conditions autorisées, sans modification substantielle. Les offres inappropriées sont éliminées. Les offres anormalement basses font l'objet d'une demande de justifications.

L'acheteur peut déclarer la procédure sans suite pour un motif d'intérêt général et en informe les candidats.

10. ARTICLE 10 - ATTRIBUTION, MISE AU POINT ET NOTIFICATION

Le candidat pressenti produit, dans un délai de 5 jours à compter de la demande de l'acheteur, les attestations fiscales et sociales, assurances, pouvoirs, RIB et autres justificatifs demandés.
La mise au point ne peut modifier les caractéristiques substantielles de l'offre ou du besoin. Chaque lot fait l'objet d'une attribution, d'un acte d'engagement et d'une notification distincts.

11. ARTICLE 11 - RENSEIGNEMENTS, RECOURS ET DONNEES PERSONNELLES

Les questions sont déposées exclusivement sur le profil acheteur au plus tard 10 jours calendaires avant la date limite de remise des offres. Les réponses d'intérêt général sont diffusées à tous les candidats identifiés.

Le responsable du traitement des données personnelles est le Syndicat Mixte des Transports du Douaisis (SMTD). Les données sont traitées pour les besoins de la procédure de passation et de l'exécution du marché, et sont accessibles aux services et destinataires habilités. Le délégué à la protection des données peut être contacté par courrier à l'adresse suivante : SMTD – 395 boulevard Pasteur, 59287 Guesnain, à l'attention du Délégué à la Protection des Données, ou par l'intermédiaire du formulaire de contact du SMTD.

L'instance chargée des procédures de recours est le Tribunal administratif de Lille, 5 rue Geoffroy Saint-Hilaire, CS 62039, 59014 Lille Cedex. Les voies et délais de recours applicables sont ceux prévus par les textes en vigueur.